



ATTENTION aux arnaques à la rénovation énergétique !



BON À SAVOIR



- Le démarchage téléphonique sur la rénovation énergétique est **strictement interdit** depuis la loi du 24 juillet 2020 (à moins qu'il ne s'agisse d'un appel visant à traiter un contrat en cours).
- **En aucun cas, l'État, les collectivités locales (Région, Département, mairie), l'ADEME, l'Anah et bien-sûr l'ADIL n'encouragent le démarchage ou ne démarchent directement les particuliers.** Une personne qui vous dit être envoyée ou recommandée par l'une de ces institutions doit immédiatement être suspecte !

Les bons réflexes à avoir :

- **Ne communiquez jamais de données personnelles comme votre identifiant fiscal ou vos coordonnées bancaires...** même si l'on vous dit que c'est pour vous aider à déposer votre demande d'aide.
- Méfiez-vous d'une entreprise qui réalise un devis sans avoir visité votre logement.



ATTENTION aussi aux courriers malveillants qui peuvent paraître officiels et qui vous invitent à une prise de contacts car votre logement serait une passoire thermique avec obligation immédiate de réaliser des travaux.

ATTENTION enfin aux sites internet qui semblent être des sites institutionnels mais qui sont bien des sites commerciaux.



**CONSEIL GRATUIT,
NEUTRE ET
PERSONNALISÉ**

adil avec
du Loiret et
d'Eure-et-Loir



**France
Rénov'**
Le service public pour mieux
rénover mon habitat

Loiret
votre Département

**Eure-
et-Loir**
LE DÉPARTEMENT

Si vous avez le moindre doute sur un site, un courrier, un appel téléphonique contactez-nous :

**l'Agence d'Information
sur le Logement (ADIL)
du Loiret et d'Eure-et-Loir •
Espace Conseil France Rénov'**

02 38 62 47 07